



A Dijon le 4 avril 2020

A

Mme la Directrice Académique des services  
de l'Éducation nationale de Côte d'Or

Objet : Demande de report du CTSD du 9 avril afin de respecter le délai réglementaire de transmission des documents

Madame la Directrice académique,

Nous demandons le report du CTSD prévu le 9 avril 2020 afin de respecter l'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 qui stipule que, pour les membres du CTSD, « [...] *communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* ». En effet, nous n'avons été destinataires ni du champ d'étude restreint, ni du document intitulé autres mesures.

En espérant que vous répondrez favorablement à nos demandes, nous vous prions de croire Madame la Directrice, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Florent DUVERNAY  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 21

Yann ROUSSET  
Secrétaire Général  
du Sgen-CFDT Bourgogne